

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 septembre 2025

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 18

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoint au Maire  
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL  
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE  
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christophe BOHN  
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN  
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

**Absents :**

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif**

**RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN**

**10.3. Adhésion à un groupement de commandes portant sur le papier**

**DELIBERATION D25092025/12**

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (CCST) et ses communes membres (à l'exception des Communes de La Vancelle et de Dieffenthal) ont manifesté le souhait de mettre en place un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier. Cette volonté commune s'est traduite par la souscription de plusieurs marchés à bons de commandes. Le marché actuel arrive à échéance le 26 février 2026.

Le groupement actuellement constitué est un groupement momentané qui prend fin au terme du marché. Il y a donc lieu de conclure une convention de groupement visant à passer un nouveau marché de fournitures de bureau et de papier comportant 2 lots :

- lot 1 : Fournitures de bureau
- lot 2 : Papiers reprographiques

Le montant du lot 1 est compris entre 47 800 € HT et 203 600 € HT pour les 4 années.  
Le montant du lot 2 est compris entre 65 200 € HT et 267 200 € HT pour les 4 années.  
La commune de Châtenois souhaite adhérer pour le lot 2 uniquement.

La présente délibération a pour objet l'adhésion de la commune de Châtenois à un groupement de commandes, constitué en vue de passer un accord cadre mono-attributaire, à bons de commande, à compter du 27 février 2026 pour une durée de 1 an renouvelable trois fois pour une durée identique.

L'intérêt de cette démarche est de trois ordres :

- intérêt économique : faire bénéficier à l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants,
- intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition de ces fournitures de base,
- intérêt communautaire de la démarche : rapprocher les façons de travailler, se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

La Commune de Sélestat sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. La convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération définit notamment les modalités d'organisation de ce groupement de commandes, le rôle du coordonnateur, les droits et obligations des différentes parties.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier et l'adhésion de la Commune de Châtenois à ce groupement de commandes.

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment son article L2113-6

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la **CONSTITUTION** et l'**ADHESION** de la commune de Châtenois, à un groupement de commandes, portant sur les papiers reprographiques, soit le lot 2, entre la commune de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, le Pôle d'équilibre territorial Sélestat Alsace Centrale (PETR) et les communes de Baldenheim, Ebersheim, Kintzheim, Mussig, Orschwiller et Scherwiller.

**APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération,

**APPROUVE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement,

**DECIDE** que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur

**DESIGNE** **Christophe BOHN** comme titulaire

**Christophe ELSAESSER** comme suppléant

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 29 septembre 2025

Luc ADONETH  
Le Maire,

Jean-Paul BARTH  
Le secrétaire de séance,

